

► **Communiqué de presse**

03.06.2010

La Protection civile présente des moyens spéciaux aux ministres et à l'ambassadeur des Etats-Unis

Correspondant: Ophélie Boffa

T: 02 500 26 22

E-mail: Ophelie.Boffa@ibz.fgov.be

F: 02 500 21 12

Lutte contre la pollution en mer :

La Protection civile présente des moyens spéciaux aux ministres et à l'ambassadeur des Etats-Unis

BRUXELLES, 03/06/2010 – Ce vendredi 4 juin 2010, l'unité opérationnelle de la Protection civile de Jabbeke présente les moyens spécialisés avec lesquels elle lutte contre la pollution en mer du Nord lors de la visite d'invités de marque. Le premier ministre Yves Leterme, la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom, le secrétaire d'Etat Etienne Schouppe et le gouverneur de la province de Flandre occidentale Paul Breyne seront notamment présents.

Les invités d'honneur sont Howard Gutman, ambassadeur des Etats-Unis en Belgique, et Siim Kallas, Commissaire européen en charge des Transports.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'intérêt actuel porté à la lutte contre la pollution suite à la catastrophe pétrolière dans le Golfe du Mexique.

La Protection civile et le service Milieu marin du Service Public Fédéral Santé publique exposeront le matériel utilisé en cas de pollution en mer ou sur la plage.

Collaboration au sein de la "Garde côtière"

La sûreté et la sécurité des plages belges et de la mer du Nord reposent dans les mains d'une organisation appelée "Garde côtière", impliquant dix-sept partenaires fédéraux et flamands. Parmi ces partenaires, on retrouve les SPF Affaires étrangères et Intérieur (e.a. la Police maritime et la Protection civile), Mobilité et Transport, Santé publique, Défense, Finances (douane), la Politique scientifique, le Dienst Zeevisserij, le DAB Vloot et le DAB Loodswezen.

Une coopération très structurée assure que la sûreté et la sécurité, et donc aussi la lutte contre la pollution sur la plage et en mer, puissent se dérouler de manière efficace et qu'à tout moment, le personnel et les moyens nécessaires (avion, bateaux, hélicoptère, matériel spécialisé contre la pollution, etc.) soient à disposition.



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 23 65

La Protection civile et le matériel de la Santé publique

La Protection civile, qui ouvre ses portes ce vendredi 4 juin après-midi à Jabbeke, apporte son aide à la population et fournit un renfort aux services de secours et de police. Et ce, notamment par le biais de moyens spécialisés et lourds lors de petites et de grandes catastrophes. Elle intervient par exemple en cas d'incendie, d'explosions, d'inondations, de pollution de l'environnement, etc.

Ils interviennent à la demande de la police, d'un service d'incendie, d'un bourgmestre, d'un gouverneur ou d'une autre autorité. Les hommes et les femmes de la Protection civile se tiennent prêts nuit et jour pour protéger le citoyen et l'environnement.

L'unité opérationnelle de Jabbeke est située à 20 km de la côte et est spécialisée dans la pollution des eaux côtières et de la plage. Elle dispose pour ce faire de matériel spécifique tel que des camions spéciaux équipés de pneus à pression variable leur permettant de rouler plus facilement sur la plage.

En outre, en cas de pollution de la plage ou des eaux côtières, la Protection civile travaille également avec du matériel provenant du SPF Santé publique. Ce dernier possède en effet du matériel spécialisé dans la lutte contre la pollution en mer et sur les plages. Une partie de ce matériel est stocké à la Protection civile de Jabbeke. En collaboration avec la Direction générale Environnement, le matériel est utilisé par la Protection civile afin de lutter contre la pollution des plages, des eaux côtières et des ports.

Ce vendredi 4 juin après-midi, la Protection civile et le SPF Santé publique présenteront les moyens utilisés lors de la lutte contre la pollution, notamment :

- Module pollution chimique
- Pompes
- Unimogs
- Skimmers
- Brouettes sur chenilles
- Module de décontamination
- Beachclean-containers
- ...

Étapes d'une intervention pollution :

1. Signaler la pollution

La pollution d'une plage ou une nappe de pétrole en mer peut être signalée de différentes manières:

- Le public signale la pollution à la police ou aux services d'incendie qui en informent le Carrefour d'Information maritime (MIK).



- Le capitaine d'un navire a l'obligation de signaler des faits comme une nappe de pétrole au MIK. Celui-ci transmet ensuite cette information au Centre de Coordination et de Sauvetage maritime (MRCC) d'Ostende.
- Le MRCC est directement averti si les images d'un satellite européen détectent une pollution.
- L'avion d'observation de l'Unité de gestion du Modèle mathématique de la Mer du Nord (UGMM) peut également signaler cette pollution au MRCC.
- ...

Le MRCC ou le MIK informent immédiatement la Direction générale Environnement qui se consulte notamment avec les spécialistes de l'UGMM. Ces experts donnent un avis entre autres en ce qui concerne l'utilisation éventuelle de détergents pour combattre une pollution.

"La Protection civile est ensuite avertie, la plupart du temps par l'intermédiaire des services d'incendie" déclare Edwin Van der Eecken, chef d'unité de la Protection civile à Jabbeke. "Dans un premier temps, un officier de la Protection civile se rend sur place. Il ou elle fait une première reconnaissance du lieu touché par la pollution."

2. Déterminer la stratégie opérationnelle

Un expert du service Environnement se rend sur le lieu touché par la pollution. Conjointement avec l'officier de la Protection civile, ils déterminent la stratégie opérationnelle à suivre afin de lutter contre la pollution et de la nettoyer.

3. Apporter du matériel sur place

Les agents du service Environnement de la Protection civile déterminent quel matériel il est préférable d'utiliser afin de lutter contre la pollution. Et s'il s'agit d'une pollution en mer, ils prennent contact avec la Défense ou DAB Vloot, l'armateur de l'Autorité flamande. "La Protection civile transporte le matériel jusqu'au port et le charge sur les navires de la Défense ou de DAB. Les navires se rendent sur le lieu touché par la pollution où nous nous servons du matériel et nettoyons le pétrole.", explique Edwin Van der Eecken.

En cas de pollutions sur la plage, la Protection civile peut utiliser des beach cleaner-containers. Ces containers achetés par la Santé publique contiennent tout le matériel nécessaire pour le nettoyage: vêtements de protection, brouettes spéciales, pelles. Par ailleurs, la Protection civile dispose d'excavatrices et de bobcats afin de pelleter la pollution et de la charger dans les containers.

Exemples d'interventions:

- Le 4 décembre 2007, dans **le port d'Ostende**, des litres de pétrole ont abouti dans l'eau de mer. Trois semaines durant, la Protection civile a nettoyé le pétrole. A cette fin, du matériel spécialisé a été utilisé, tels que des flotteurs pour maintenir le pétrole dans les docks et des citernes vacuum afin d'aspirer le pétrole dans l'eau et de le transporter.



- Le **Tricolor**, navire norvégien transportant des voitures, a coulé le 14 décembre 2002 après une collision. Plus de 170 tonnes de fuel lourd se sont alors déversées en mer. Cette boue noire, ainsi que des milliers d'oiseaux marins englués, ont été rejetés sur les plages. La Protection civile de Jabbeke a endigué la pollution sur la plage avec des brise-lames gonflables et l'a nettoyée au moyen de brouettes et de pelles.

Protection Civile:

sécurité et équilibre dans le chaos



symbole de l'équilibre, couleur de la sécurité et de la protection



représentation du feu et du chaos

Informations pratiques pour les médias:

Adresse: Protection civile Jabbeke
Stationsstraat 61 -8490 Jabbeke

Personnes de contact:

Ophélie Boffa, Communication Sécurité civile
02 500 26 22 – Ophelie.Boffa@ibz.fgov.be

Ellen Probst, Communicatie Civiele Veiligheid
02 500 25 88 – Ellen.Probst@ibz.fgov.be



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 23 65